

Le Commonwealth du Massachusetts

BUREAU EXÉCUTIF DE L'ÉNERGIE ET DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES



Département des Ressources Agricoles

100 Cambridge Street, Suite 900, Boston, MA 02114
617-626-1700 fax : 617-626-1850 www.mass.gov/agr



Demande d'exclusion de l'épandage de pesticides sur de vastes zones

Conformément au règlement 333 du Code des réglementations du Massachusetts (CMR) 13.03, les personnes peuvent demander à être exclues des applications de pesticides sur de vastes zones. Cela inclut les applications effectuées par le projet/district de lutte contre les moustiques qui peut fournir des services dans votre ville. Les demandes **doivent être adressées au Département des Ressources Agricoles** conformément au règlement 333 CMR 13.03 et **entreront en vigueur quatorze (14) jours** après la date de la demande. Toutes les demandes d'exclusion expirent le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle elles ont été formulées.

A. Date de la demande

Jour

Mois

Année

B. Localisation des biens à exclure

Nom du demandeur

Nom du propriétaire, s'il est différent du demandeur (si vous êtes locataire, VEUILLEZ remplir la section D ci-dessous)

Adresse

Ville

Comté

N° d'identification de la parcelle de la ville (SEULEMENT requis s'il n'y a pas d'habitation ou d'adresse civique)

Numéro de téléphone

Tél. portable/autre

Adresse email

C. Adresse postale (si différente de l'adresse ci-dessus)

Rue/Boîte postale

Ville

État

Code postal

D. Si vous êtes locataire, vous DEVEZ fournir le nom et les coordonnées du propriétaire pour que votre demande soit considérée comme complète

Nom du propriétaire

Rue/Boîte postale

Ville

État

Code postal

Numéro de téléphone

Domicile

Tél. portable/autre

E. Demande d'exclusion

Demande d'exclusion de : ☐ Adulticide ☐ Larvicide (uniquement si la zone d'application du larvicide est d'une superficie égale ou supérieure à un acre)

* Les adulticides sont des pesticides conçus pour lutter contre les insectes volants adultes. Les traitements adulticides contre les moustiques sont effectués en ultra bas volume (ULV) et sont généralement appliqués à l'aide de camions pulvérisateurs. Ces applications permettent un soulagement immédiat et à court terme des moustiques nuisibles et/ou des moustiques porteurs de maladies.

* Les larvicides empêchent l'émergence des moustiques adultes en ciblant les moustiques à leur stade larvaire immature. Les larvicides granulaires et liquides sont généralement appliqués à la main ou par avion directement sur les eaux stagnantes contenant ces moustiques immatures. La majorité des applications de larvicides du District dans les zones humides du Massachusetts sont effectuées à l'aide de bactéries naturelles telles que *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti). Les applications de larvicides peuvent réduire efficacement les futures applications d'adulticides à l'échelle de la zone.

Conformément au règlement 333 CMR 13.03(3), je comprends que les demandes d'exclusion ne seront pas honorées si :

- (a) La demande n'est pas faite conformément au règlement 333 CMR 13.03 ;
- (b) Le commissaire à la santé publique a certifié que la demande doit être faite pour protéger la santé publique ;
- (c) Le commissaire du département de la conservation et des loisirs a certifié que la demande est nécessaire pour contenir l'infestation d'un parasite récemment introduit ; ou
- (d) Le commissaire du Département des Ressources Agricoles a certifié que la demande est nécessaire pour contenir l'infestation d'un organisme nuisible qui constitue une menace importante pour l'agriculture.

Je certifie par la présente, sous peine de parjure, que les informations soumises sont vraies et exactes et qu'elles ont été soumises dans le but prévu, que je suis le propriétaire ou le locataire légitime et que je suis autorisé à soumettre cette demande en vertu du règlement 333 CMR 13.03.

Signature